



BAN DE LAVELINE

88520

Meilleurs Voeux 2014



BAN-DE-LAVELINE

Bulletin Municipal

Votre commune vous informe

Janvier 2014

BULLETIN MUNICIPAL d'INFORMATIONS

Commune de BAN de LAVELINE

Numéro 33 – JANVIER 2014

*(Imprimé par nos soins, tiré à 730 exemplaires, diffusé gratuitement
et prochainement consultable sur le site INTERNET de la commune)*

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	page 2
En bref et en direct du Conseil municipal	page 3
Le CCAS	page 7
Etat-civil	page 8
Vie scolaire	page 9
Travaux de voirie	page 11
Infos	page 12
Tableau d'honneur	page 14
Déchets ménagers (<i>Redevance Incitative</i>)	page 15
Vie associative	page 18
Chantier-jeunes avec la Com. Com. du Val de Galilée	page 22
Amicale des Sapeurs-pompiers	page 23
Calendrier des fêtes 2014	page 24
Regard sur le passé	page 26
Parabole	page 28



Ban de Laveline : 1 313 habitants
Département des Vosges – canton de Saint-Dié est

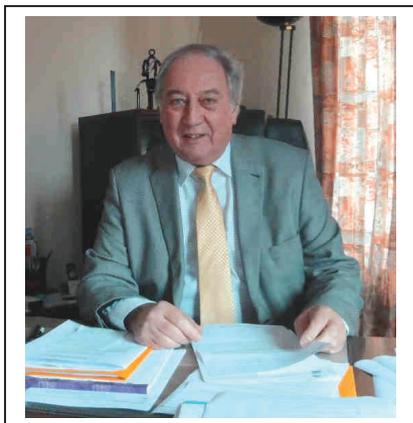
Directeur de la publication : Gérard NOEL, Maire

*Rédaction : Isabelle UHRIG, Rédactrice Principale 1^{ère} classe
et les membres de la commission « communication »*

MAIRIE : **OUVERTE au PUBLIC du lundi au samedi de 9 à 12 heures**
(l'après-midi UNIQUEMENT sur rendez-vous)

2 place Eugène Grandjean
88520 BAN DE LAVELINE
Tél : 03.29.51.78.01 – Fax : 03.29.51.68.34
E-mail : contact@mairie-bandelaveline.fr
Site INTERNET : www.mairie-bandelaveline.fr

Le MOT du MAIRE



La Mandature 2008-2014 se termine...

Je veux profiter de cette fin de mandat pour remercier tous ceux qui ont œuvré pour le bien-être des habitants de Ban-de-Laveline.

Merci au Conseil municipal, qui a beaucoup travaillé durant ces 6 années, avec en point d'orgue, la réalisation du Groupe Scolaire.

Merci à toutes les associations sportives, culturelles, patriotiques, aux commissions municipales diverses, au CCAS, et à toutes celles et tous ceux qui fleurissent et illuminent leur maison.

2014 : année d'élections, municipales et européennes.

En mars 2014, une nouvelle équipe municipale sera appelée à diriger la commune.

Personnellement, je prendrai ma décision de continuer d'assumer votre confiance en janvier, les fêtes de fin d'année étant propices à la réflexion.

Je souhaite qu'il fasse toujours « bien » et « bon » vivre à Ban de Laveline.

**Le Conseil municipal et le personnel communal
se joignent à moi**

**pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année,
et vous présenter des vœux de bonheur, santé et
prospérité pour l'année 2014 !**

Gérard NOEL

En BREF et en DIRECT du CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE du 20 JUIN 2013 (10 conseillers présents, 2 excusés, 3 absents)

- Attribution des travaux de dégagement et de relèvement de pincettes de protection en forêt communale comme suit : lots n° 1, 4 et 7 à la société WEISS (Deneuvre – 54) et lots n° 2, 3, 5, 6 et 8 à la société Forêts et Bois de l'Est (Epinal – 88)
- Attribution des travaux d'installation d'un système de chauffage au Centre Sportif et Culturel à l'entreprise Xavier CLAUDEL (Fraize – 88)
- Approbation du projet d'équipement (mobilier) de la bibliothèque municipale et demande de subvention au Conseil Général
- Adoption du rapport sur l'eau 2012 – *1 exemplaire est tenu à la disposition des usagers en mairie*
- Demande à bénéficier de la convention ATESAT pour 2013 (= mission d'assistance technique fournie par l'Etat)
- Validation de 2 emplois d'avenir (à compter du 1^{er} septembre et du 1^{er} octobre 2013) et de leurs plans de formation
- Choix de la durée d'amortissement de 2 opérations particulières sur le budget général
- Reprise d'une concession cimetière suite à renonciation de renouvellement par le titulaire de ladite concession
- Fixation des modalités et du prix de la prestation « broyage à domicile »



- Avis favorable à la demande d'adhésion du Syndicat Mixte d'adduction en eau potable de la Presles au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges
- Approbation du programme de martelage de bois 2014 (proposé par l'ONF)
- Approbation de la vente d'une partie de la parcelle communale C 1416 au particulier dont la propriété est mitoyenne de ladite parcelle

SEANCE du 08 JUILLET 2013 (11 conseillers présents, 3 excusés, 1 absent)

- Attribution des travaux de VOIRIE rue des Béchamps à l'entreprise COLAS-EST d'Anould (88)
- Attribution des travaux de SÉCURISATION rue du Stade à l'entreprise COLAS-MARÉ de Neuvillers-sur-Fave (88)
- Décision de maintenir le nombre de délégués municipaux au sein du futur conseil communautaire à 4 après le renouvellement des conseils municipaux en mars 2014

SEANCE du 25 SEPTEMBRE 2013 (10 conseillers présents, 2 excusés, 3 absents)

- Dans le cadre de l'étude complémentaire sur le zonage d'assainissement, décision d'effectuer un certain nombre d'enquêtes domiciliaires au centre du village et demande de subvention y afférente à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Adoption du règlement de la Bibliothèque municipale et actualisation des tarifs d'adhésion



- Attribution aux 15 lauréats du concours 2013 des « maisons propres et fleuries » d'un prix de 25 € et d'une photographie de leur résidence

NOM	Prénom	Adresse
ANCEL	Mariette	23 Québrux
CLÉMENT	Colette	27 rue Petite Côte
COSYNS	Thérèse et Marcel	28 Honville
ERHARDT	Andrée et Bernard	52 Verpellière
FINANCE	Claude	61 Verpellière
GALMICHE/VOINSON	Daniel/Colette	1 Brehagoutte
GÉRARD	Arlette	46 Honville
HERTER	Monique et Claude	55 Velupaire
HUMMEL	Maryvonne et Michel	18 Québrux
MICLO	Anne Marie et Jean Pol	22 rue du 8 Mai
PETIT	Nicole	10 Honville
PETITCOLIN	Sabine et Christophe	74 Honville
PIERRAT	Jeanne et Bernard	26 chemin la Rochière
SCHMITT	Irène et René	4 rue du Stade
VILLAUME	Marie José et Jean Michel	19 rue des AFN

- Admissions en non valeur et décision modificative sur le budget de l'eau (D.M n° 1) et sur le budget général (D.M n° 1)
- Amortissement sur 5 ans de subventions reçues sur le budget général

SEANCE du 29 NOVEMBRE 2013 (13 conseillers présents, 2 absents)

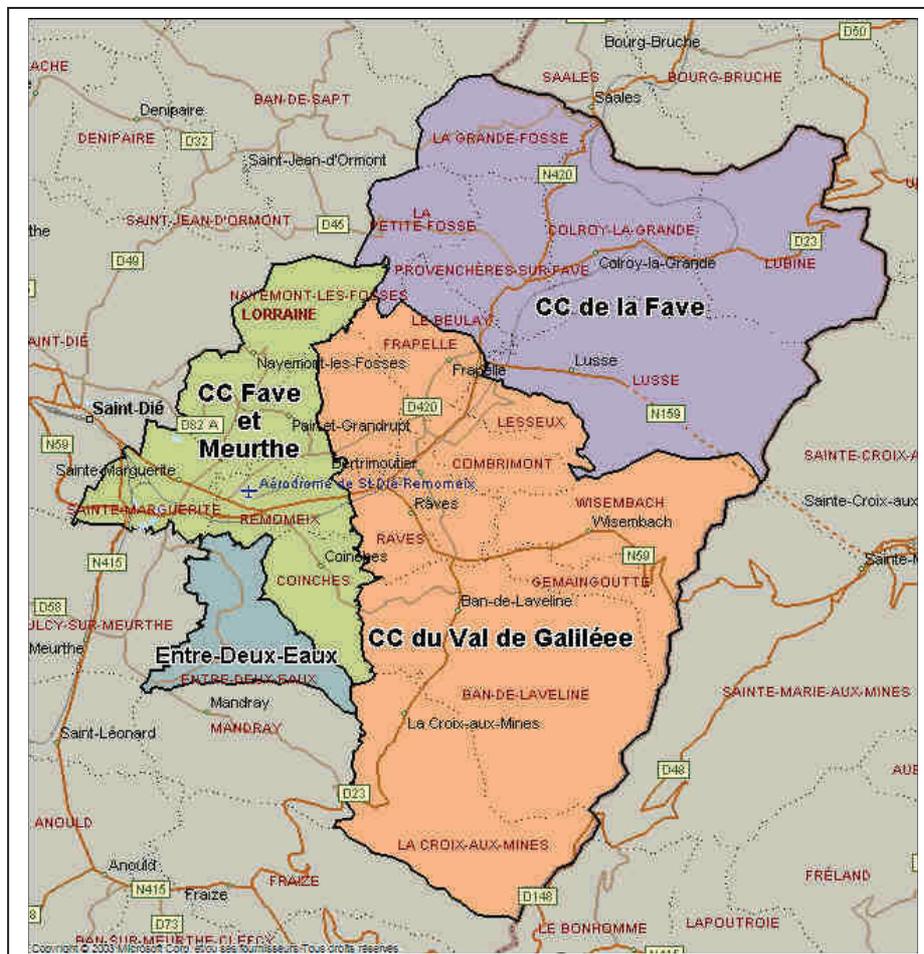
- Election des 4 délégués titulaires de la commune auprès de la nouvelle **Communauté de communes Fave, Meurthe, Galilée** :
 - Gérard NOEL
 - Stéphane DEMANGE
 - François GRANDJEAN
 - Jacqueline PELLÉ-DEMANGEAT

Comme la loi de réorganisation du schéma de coopération intercommunale l'exige, **les trois Communautés de communes du secteur fusionnent à compter du 1er janvier 2014** (et intègrent la commune d'Entre-Deux-Eaux).

La nouvelle structure ainsi créée a pris le nom de **Communauté de Communes Fave, Meurthe, Galilée**.

Son **siège** est à **Remomeix**.

Elle regroupe désormais 23 communes.



Le conseil communautaire est composé de 37 conseillers communautaires, désignés par les conseils municipaux.

Les communes sont représentées selon leur poids démographique : Sainte-Marguerite a 8 délégués, **Bande-Laveline 4**, Nayemont-les-Fosses et Provenchères-sur-Fave 3, toutes les autres communes 1 délégué.

La Communauté de communes exerce les mêmes responsabilités que les trois structures précédentes : développement économique, services à la population, environnement, politique jeunesse, collecte des ordures ménagères, ...

- Approbation du projet d'alimentation BT et d'extension du réseau téléphonique d'une parcelle en construction à Honville et répercussion du coût des travaux au propriétaire foncier concerné, au titre de la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux), déduction faite de la participation du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges
- Adhésion à l'Agence Technique Départementale pour une prestation d'assistance technique, suite à la suppression de l'A.T.E.S.A.T en 2014
- Avis favorable au projet de réglementation des boisements
- Adoption du règlement de la salle de musique au sein du Groupe Scolaire, applicable au 1^{er} décembre 2013
- Décision modificative (n° 2) sur le budget général
- Avis favorable à la demande de retrait des communes de Esley et Bazoilles sur Meuse, et d'adhésion de Igney, Darnieulles, Deinvillers, Châtenois, du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Goncourt-Harreville les Chanteurs-Bazoilles sur Meuse, auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges
- Avis favorable à la demande d'adhésion de Madegney, Brechainville, de la Communauté de communes de Hauts Champs, du Syndicat à vocation scolaire de la Vallée de la Hure, auprès du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale
- Décision de ne pas verser d'indemnité de conseil à l'ex-trésorière municipale pour 2013 (période du 1^{er} janvier au 31 août)



C.C.A.S.



Dimanche 20 octobre 2013

Le maire Gérard NOEL et les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont accueilli chaleureusement les aînés qui avaient choisi de partager le repas 2013, particulièrement convivial. Tous ont pris plaisir à se retrouver et beaucoup ont dansé, entraînés par les sympathiques et talentueux musiciens Claude BALIN et Michel PELLÉ.

Les doyens de l'assistance, Odette TRAGLIA (92 ans) et Bernard LEFEBVRE (83 ans) ont reçu un petit cadeau.

14 juillet 2013

**Le stand de pâtisseries
a rapporté 400 €**

Merci à tous les participants

**Sur les 172 Lavelinois âgés de 70 ans et plus,
53 étaient présents au repas, 85 ont opté pour le colis
et 34 ont décliné les deux propositions**

**8 personnes en maison de retraite recevront
un présent lors de la visite des membres du CCAS**



**Les membres du CCAS se répartissent les colis
avant de les distribuer à domicile ou en maison de retraite.
Prêts pour les visites !**



ETAT CIVIL - 2ème semestre 2013

Récapitulatif de l'année 2013
10 naissances hors commune
7 mariages
15 décès dont 11 hors commune

♥ **NAISSANCE** de :

JANE 15 juin 2013
chez Jean-François JONET et Françoise JOURNOT, 1 chemin du Chauffour

ENZO 10 août 2013
chez Nicolas RICHARD et Pamela CHAPELLE, 10 rue des Béchamps

LÉO 15 août 2013
chez Fabrice DE RIGHI et Audrey SCHILTZ, 5 rue du 8 Mai

LUKA 06 septembre 2013
chez Christophe ROBERT et Aurélie FLEURANCE,
10 rue du Chenat



YLAN 17 septembre 2013
chez Sébastien CUNY et Charlène THOMAS, 18 rue de Verpellière

MATHIEU 13 octobre 2013
chez Vincent FLEURANCE et Julie BOURGUER, 11 Coinchimont

♥ **MARIAGE** de :



Hélène VISCONTI et **Stéphan SCHMIDT**, 21 Haut de Raumont 06 juillet 2013

Caroline CHAPELIER et **Cyril GERARD**, 76 rue de Verpellière 06 juillet 2013

Adélaïde SANNER et **Aurélien VILLAUME**, 3 rue de Verpellière 13 juillet 2013

Sylvie DICKERSCHEIT et **Emmanuel PERRIN**, 5 Coinchimont 27 juillet 2013

Françoise GAZARD et **Gérard JOSSE**, 13 bis Lauterupt 30 novembre 2013

♥ **DECES** de :

Françoise WEISROCK épouse **ANCEL** (64 ans),
43 La Truche

André GÉRARD (62 ans), 72 rue de Verpellière

Renée EVRARD veuve **DUCHAINE** (91 ans)
48 Honville

Gilles TRINCARD (91 ans), 27 Québrux



11 août 2013

26 août 2013

16 novembre 2013

17 novembre 2013

Les VIGNETTES de BUS
des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres – élèves du second degré
inscrits en mairie – sont DISPONIBLES



Année 2013-2014



Effectif total : 119 élèves

Directrice : Madame Nathalie GROSGEORGE

✚ GROUPE SCOLAIRE : Tel 03 29 51 95 87
✚ GARDERIE-CANTINE : Tel 03 29 51 68 33

MATERNELLE : 42 enfants

- Classe de Cécile MOUCHOT : 11 petits et 12 moyens
- Classe de Patricia FERRY : 19 grands

ÉLÉMENTAIRE : 77 enfants

- Classe de Catherine JOST : 12 CP et 4 CE1
- Classe de Véronique MICHEL : 9 CE1 et 11 CE2
- Classe de Marie GEOFFROY et Stéphanie LEROY : 6 CE2 et 15 CM1
- Classe de Nathalie GROSGEORGE et Stéphanie LEROY : 20 CM2



Réforme des rythmes scolaires

**Au reçu d'informations plus précises de la part de l'Administration,
une réunion publique à destination des parents d'élèves
sera organisée au cours du 2^{ème} trimestre 2014**

RAPPEL

**Il est formellement INTERDIT
d'aller jusqu'au Groupe Scolaire en voiture
Prière de garer son véhicule sur un emplacement du parking
ou de déposer son enfant au point « arrêt-minute »**

KERMESSE de l'ÉCOLE - 29 Juin 2013

Pour une première, ce fut un succès !



On dit bien "une réussite ça s'arrose".... Malgré un temps désastreux, c'est avec une grande satisfaction que nous avons vu l'implication de nombreuses familles du village. Pour tous les acteurs de cette journée, le bilan est positif.

Il permettra de financer quelques sorties scolaires.

Les enseignantes, ainsi que les membres de l'association ont fait du bon travail : le ramassage des lots chez les particuliers, les tartes et gâteaux faits par les mamans (et sûrement quelques papas), et le sponsoring des commerçants de Ban de Laveline, ont largement contribué à cette réussite.

L'association « le Ban'c des Ecoles » remercie :

*l'ensemble des participants,

*la municipalité pour son soutien très enthousiaste,

à l'occasion de cette première kermesse qui réunissait toutes les classes du nouveau Groupe Scolaire.

Cet élan de générosité nous encourage à reconduire les festivités.

Rendez-vous SAMEDI 21 JUIN 2014,

pour la deuxième édition

qui, nous l'espérons, aura autant de succès que la première.



Travaux VOIRIE 2013



Rue du Stade avant travaux



Afin d'améliorer la sécurité des piétons **rue du Stade**, notamment celle des écoliers, un trottoir a été créé côté pair de la rue, jusqu'au parking du groupe scolaire.

Montant des travaux de réalisation du trottoir et du réseau des eaux pluviales :
90 250 € TTC (subventionnés à hauteur de 23 297 € par l'Etat
au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)



Rue du Stade après travaux

L'espace est délibérément réduit pour limiter la vitesse

Le parking, créé en 2010, apporte un espace de stationnement pratique car proche du centre du village.
Pensez à l'utiliser au maximum !



Montant de la réfection des enrobés **rue des Béchamps : 58 230 € TTC**
(travaux subventionnés à hauteur de 13 593 € par le Conseil Général)



Elections municipales des 23 et 30 mars 2014

Suite à la loi n°2013-403 du 17 mai 2013,

Ce qui va changer pour les ÉLECTEURS de notre commune

(comme pour ceux de toutes les communes qui ont entre 1 000 et 3 499 habitants)

Le mode de scrutin :

Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008, mais au **scrutin de liste bloquée**.

Contrairement aux précédentes élections municipales, **vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer** : le panachage n'est plus autorisé.

Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier ; si vous le faites, votre bulletin de vote sera NUL.

Vous élirez également 4 conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant **un seul bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats (une pour les conseillers municipaux et une pour les conseillers communautaires) : vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer ;**

Le bulletin de vote comportera donc la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires.

Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de la commune,

et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.





=



AVIS aux Lavelinois qui reçoivent **la télévision par une antenne-rateau** :
Certains secteurs de Ban de Laveline reçoivent depuis le 22 octobre 2013 les 6 « nouvelles » chaînes de la TNT.

Pour savoir si vous êtes concerné(e), vous rendre sur le site INTERNET www.csa.fr ; sélectionner « ma couverture TNT », indiquer votre adresse précise et cliquer sur « envoyer ».

Vous saurez alors si la réception des 6 « nouvelles » chaînes TNT est activée (dans ce cas, lancer une recherche automatique de chaînes sur votre téléviseur) ou si elle le sera seulement le 22 octobre 2014.



La campagne de **DISTILLATION** se déroule sur Ban de Laveline **depuis le 02 décembre 2013 et se terminera le 31 mars 2014.**

S'inscrire en mairie (18 € par jour pour les Lavelinois, 30 € par jour pour les « extérieurs »)

Il est rappelé que toutes les opérations concernant la distillation sont désormais traitées par le bureau d'EPINAL :

Bureau des Douanes
16 avenue Pierre Blanck
88050 EPINAL
Tel : 03 29 31 30 33



Pour le transport des matières à distiller et le retour des alcools obtenus, les bouilleurs de crus sont invités à retirer en mairie le formulaire « déclaration de distillation – demande de délivrance d'un titre de mouvement ».

L'imprimé, une fois complété et signé, devra être :

- ✓ SOIT déposé au bureau d'Epinal 3 jours avant la date prévue du transport
 - ✓ SOIT adressé par la poste au bureau d'Epinal 10 jours avant la date prévue du transport
- (joindre une enveloppe timbrée à ses nom et adresse)*

Tableau d'Honneur

En juillet 2013, **Camille CHOPAT** sympathique habitante de Verpellière, a obtenu la **mention « très bien »** au **baccalauréat série S**.
Inscrite en première année de médecine à Nancy, elle rêve de devenir chirurgien.
Jeune fille dynamique, Camille a fait partie de l'Harmonie Municipale et de la section « théâtre » de l'ASCB.



Nous lui souhaitons plein succès dans la voie qu'elle a choisie.



DISTINCTION

Lors de l'assemblée générale de l'Association des 514 maires des Vosges, le 9 novembre 2013 à Epinal, 75 maires vosgiens se sont vus remettre la médaille des élus vosgiens ayant à leur actif 18 années de mandat de maire.

Notre maire, **Gérard NOEL**, a fait partie des récipiendaires pour avoir exercé ses fonctions de 1995 à 2014.

Trois mandats à la tête de notre commune dont l'un de 7 ans.

En présence des plus hautes autorités régionales et départementales, c'est avec fierté qu'il a reçu sa médaille des mains de Michel HEINRICH, maire d'Epinal.



**Toutes nos félicitations et tous nos remerciements,
monsieur le Maire !**



Collecte des déchets ménagers Du nouveau en 2014 !

Comme nous l'avons expliqué dans les deux derniers bulletins municipaux (en janvier et juillet 2013), nous allons passer à la **redevance incitative**.

Qu'est-ce que la collecte incitative ?

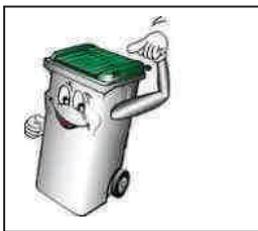
Le principe est simple : chaque foyer doit payer sa redevance de collecte des ordures ménagères en fonction de la **quantité de déchets réelle produite**, et non plus selon le système forfaitaire actuel, source d'injustices.



Pourquoi instaurer la collecte incitative ?

C'est une **exigence** issue de la **loi Grenelle de l'Environnement**. Toutes les communes françaises sont concernées par cette réforme, déjà appliquée dans de nombreuses régions.

Qu'est ce qui va changer concrètement ?



Chaque foyer recevra un **bac à roulettes de 140 litres**, équipé d'une puce électronique. Ce bac (gris) est destiné à recevoir **les déchets non recyclables** (ce que vous mettez aujourd'hui dans votre sac poubelle). C'est le contenu de ce bac qui sera **pesé automatiquement** par le camion de ramassage.

Les **déchets recyclables** (papier, métal, plastique, brique de lait/jus de fruit, etc.) continueront à être collectés **comme aujourd'hui**, dans des **sacs plastiques jaunes** disponibles en mairie.

Actuellement, nous terminons le stock de sacs jaunes et bleus en notre possession.



Concernant le verre ?

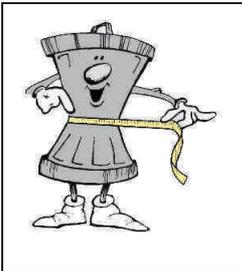
La collecte du verre en porte-à-porte coûte extrêmement cher à la collectivité.

Désormais, **chacun apportera son verre dans les trois points d'apport volontaire répartis dans la commune :**

- ⇒ près de la grotte au début de la rue des Béchamps
- ⇒ devant l'ex-école de Verpellière
- ⇒ « Aux Mines » (Marimont)



Quel sera finalement le contenu du bac ?



En triant correctement le verre, le papier, les plastiques, les emballages, les déchets organiques (à mettre dans **un composteur**), il restera finalement **peu de déchets à mettre dans le bac**. La plupart des foyers n'auront donc à présenter leur bac qu'une fois toutes les deux ou trois semaines.

Qu'advient-il de la déchetterie ?

La déchetterie sera ouverte **deux demi-journées de plus** par semaine.

Que se passera-t-il en 2014 ?

L'année 2014 sera une année **de mise en place et d'ajustement**. **Chaque foyer paiera la même redevance qu'en 2013**. La véritable tarification au poids sera instaurée au **1er janvier 2015**.

Comment sera calculée la redevance ?

- **la part variable** : calculée en fonction du nombre de présentations du bac et du poids de son contenu.
- **la part fixe** : couvre le **ramassage des sacs jaunes, le recyclage du verre et l'accès à la déchetterie** ; elle inclut également un **forfait (minimal) de 12 levées et de 40 kg de déchets par an**



Ce système est donc **beaucoup plus juste**, car chacun paiera selon la quantité réelle de déchets produits. C'est une **incitation** à mieux trier et à produire moins de déchets non recyclables, d'où son nom de **redevance incitative**.

Qu'en est-il des cas particuliers ?

- ✓ **les résidences secondaires** : un seul espace sur le territoire communal sera équipé de bacs de regroupement pour recevoir les déchets des **résidences secondaires**
- ✓ pour les rares **voies communales où le camion de ramassage ne peut pas circuler** (par exemple, voie sans issue où il est impossible de faire demi-tour) : les foyers concernés déposeront leurs déchets dans des **bacs de regroupement** et **bénéficieront d'un tarif préférentiel**.
- ✓ les **commerçants et entreprises** auront des bacs plus gros et une redevance adaptée

Le principe de la redevance incitative s'applique également à ces cas particuliers.

Que faire contre le risque de décharge sauvage des déchets dans la nature ?

Ce comportement relèverait de **l'incivisme**.

Dans les zones où la collecte incitative a été mise en place, ces comportements inadmissibles sont restés très rares.

Chaque citoyen doit assumer les conséquences de sa consommation, et payer pour la collecte, le recyclage et le traitement de ses déchets.

L'environnement, ça nous concerne tous !



*Pour mieux se rendre compte de la valeur du service rendu :
diviser le prix de la redevance par 12 afin d'obtenir un coût mensuel.*

*Chacun pourra alors se rendre compte
que la redevance est modique par rapport aux services rendus*



La Vie de nos associations

Passage de flambeau à l'ASCB

Fidèle à son rôle de président pendant les 8 ans passés à la tête de l'association sportive et culturelle, Jean-Pierre HOLLARD a souhaité prendre du recul.

A l'issue de l'Assemblée Générale de l'ASCB le 12 novembre dernier, le comité a procédé au renouvellement du bureau.

C'est Olivier NOEL, président de Détente et Loisirs, qui a été élu à l'unanimité.

Ainsi cette grande association, créée en 1969 et forte de 420 adhérents, a tous les atouts pour poursuivre ses nombreuses activités dans le domaine du sport et de la culture.

Un grand MERCI à Jean-Pierre pour son engagement sans faille. Toujours prêt à rendre service, il s'est investi totalement dans son rôle de président, sachant faire le lien entre les adhérents et la municipalité.

Bienvenue à Olivier que nous encourageons dans ses nouvelles fonctions.



12 novembre 2013 - Assemblée Générale de l'A.S.C.B.

Christine VALROFF : commissaire aux comptes, Yvan LAMBLÉ : trésorier,
Olivier NOEL : nouveau président, Jean-Pierre HOLLARD : président sortant
Valérie RICHARD : secrétaire et le maire Gérard NOEL



DU CHANGEMENT à la section GYM de l'ASCB !

La saison 2013/2014 a débuté dans le changement :

En effet, après 15 ans de bons et loyaux services, Brigitte GRANDJEAN a passé le relais à Marie-France TORZUOLI.

Merci à Brigitte pour son dévouement !

Nouveau Bureau

Présidente et Trésorière : Marie-France TORZUOLI

Secrétaire : Christine VALROFF

Nouveau Bureau, nouveau projet :

- ✚ **Les lundis de 19h45 à 20h45** : gymnastique douce et adaptée ; afin de mettre en place ce cours supplémentaire, **de nouvelles inscriptions sont nécessaires.**

Ce cours est dispensé par Josiane DA SILVA, animatrice diplômée.

- ✚ **les mardis de 18h30 à 19h30** : renforcement musculaire, step, poids etc ...

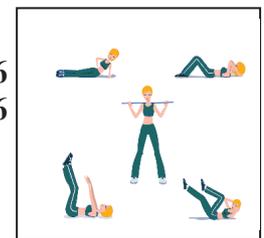
Ce cours est dispensé en alternance par Josiane DA SILVA et Laurence SCHOTT.

Les personnes qui désirent se détendre et entretenir leur forme en douceur, dans une ambiance décontractée et dans la bonne humeur, trouveront un sport à la hauteur de leurs attentes.

Pour tous renseignements

Marie-France TORZUOLI tél : 03.29.58.95.53 ou 06.10.79.52.76

Christine VALROFF tél : 03.29.57.38.72 ou 06.80.21.79.46



UN SLOGAN POUR UN NOUVEAU DEFI :
OUI, NOUS LE POUVONS !!!



ASSOCIATION SPORTIVE & CULTURELLE de BAN DE LAVELINE

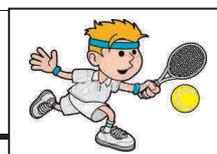
saison 2013 - 2014



Président **NOEL Olivier** 03 29 58 97 90
 Secrétaire **RICHARD Valérie** 06 08 12 01 43
 Trésorier **LAMBLE YVAN** 03 29 51 78 41

ACTIVITES	RESPONSABLES LIEUX	COMITE	ANIMATEURS	HORAIRES
				Mercredi 18h00-19h30 jeunes - 16 ans Mercredi à partir de 19h30 adultes
BADMINTON	THIERCY Stéphane 03 29 52 48 93 Centre Sportif	Pdt : THIERCY Stéphane Sec : COSYNS Jérémy Trés : GAXATTE Nicolas	THIERCY Stéphane COSYNS Jérémy	Jeudi à partir de 19h30 adultes vendredi à partir de 19h30 adultes
LE BAN DES ARTS		Pdt : FOSSATI Virginie		<u>Adultes</u> Lundi - Mardi - Vendredi 14h-16h <u>Peinture</u> : lundi 10h-12h <u>cours du soir sculpture</u> : lundi 19h30-21h30 <u>cours jeunesse</u> : mercredi 5-7 ans : 10h30-11h30 8-13 ans 13h30-14h30
	FOSSATI Virginie 03.29.52.98.66. ancienne école Verpellière	Sec : JEANDON Reine Trés : DAILLOT Monique	FOSSATI Virginie 	
BASKET	VALENTIN Philippe 03.29.51.78.33. Centre Sportif	Pdt. : VALENTIN Philippe Sec. : VALENTIN Nadine Trés : L'HEUREUX Christine	SIBILLE Yvan	<u>Adultes</u> Mardi 20h00 - 22h00
BIBLIOTHEQUE	THIEBAUT Monique 03.29.57.74.95.	Pdt. : THIEBAUT Monique	THIEBAUT Monique- JACQUEL Huguette VALENTIN Nadine- THIRION Francine	<u>Pour tous</u> <u>Mardi 16h30-18h30</u>
HISTOIRE LOCALE	TAILLARD Claude 03 29 51 79 47	Pdt. : TAILLARD Claude Sec. : THIEBAUT Monique		<u>Samedi 10h00 - 11h30</u> <u>Ecoles maternelle et élémentaire</u>
GENEALOGIE	MICLO Jean-Pol 03 29 57 71 99	Trés : JACQUEL Huguette	MICLO Jean-Pol (généalogie)	<u>Jeudi après midi</u>
BURE	FERRY Bruno Bûre, Saint Nicolas Rallyes quads-tracteurs 03.29.51.70.85.	Pdt. : FERRY Bruno Sec. : MANGEL Anne-Cécile Trés : CUNY M. Chantal		
DANSES FOLK	SIBILLE Annette 03 29 57 74 58 Salle de fêtes	Pdt : SIBILLE Annette Sec : JEANDEL Gaby Trés : MARTIN Solange		<u>Jeudi 20h-22h salle des fêtes</u>

DETENTE ET LOISIRS	NOEL Olivier	Pdt. : NOEL Olivier		
Marché aux puces	03 29 58 97 90	Sec. : LAMBLE M.Odile		
Marches, Pétanques	Local sous la mairie	Trés : LAMBLE Yvan		
	GAXATTE Nicolas	Pdt. : GAXATTE Nicolas		
GALI-VELO	03.29.57.71.01.	Sec. : JEANDEL Gaëtan	GAXATTE Nicolas	Samedi 14h
VTT-MONOCYCLE-BMX		Trés : PALLUD Antoine		Dimanche matin
GYMNASTIQUE	TORZUOLI Marie-France	Pdt. : TORZUOLI Marie-France	CHEVRIER Evelyne	Lundi : 19h45 - 20h45
ADULTES	03 29 58 95 53	Sec. : VALROFF Christine	DA SILVA Josiane	Mardi : 18h30 - 19h45
	Centre Sportif	Trés : TORZUOLI Marie-France	SCHOTT Laurence	
QI - GONG			GASSMANN Monique	
				Judo : Jeudi 18h15 - 19h00 (4 & 5 ans)
JUDO	CLEDAT Christian	Pdt. : CLEDAT Christian		Taïso : Jeudi 19h00 -20h00
JU-JITSU	06.21.27.26.92	Sec. : REDELSPERGER Angélique		Jujitsu combat : Jeudi 20h00 - 21h30
TAISO	Centre Sportif	Trés : LEMAIRE Brigitte		Judo : Vendredi 17h15-18h15 (6/8 ans)
		Très adjoint : LEQUART Yves		Judo : Vendredi 18h15-19h45 (grands & adultes)
				Jujitsu technjue : Vendredi 20h00-21h30
	HOLLARD Jean-Pierre	Pdt. : HOLLARD Jean Pierre		ECOLE DE TENNIS - Mercredi 13h00 - 18h00
TENNIS	03 29 57 70 45	Sec. : ENAUX Claude	VALENCE Charles Edouard	ECOLE DE TENNIS : samedi 08h00 - 10h00 adultes
	Centre Sportif	Trés : SCHANING Nicolas		ECOLE DE TENNIS : samedi 10h00 - 11h00 enfants
	Cours extérieurs			Matches le dimanche matin et a.m et jours feriés
				suivant calendrier LLT
	COSSUTTA Jérôme	Pdt. : COSSUTTA Jérôme		Adultes
THEATRE	06 63 88 03 73	Sec. : SCHNEIER Nancy	HENRY Christiane	Vendredi 21 heures
	03 29 55 02 38	Trés : DICKERSCHEIT Sylvie	COSSUTTA Jérôme	Enfants Mercredi 18h-19h30 ou vendredi 18h-19h30
	Ancienne école Verpellière			ancienne école de Verpellière
	Salle des Fêtes			Patchwork : Mardi 14h - 16h
PATCHWORK	Ancienne école Verpellière		ROBEIN Sylvie	



« Chantier-jeunes »
avec la Communauté de Communes du Val de Galilée



Entretien du carré militaire

Début juillet 2013 :

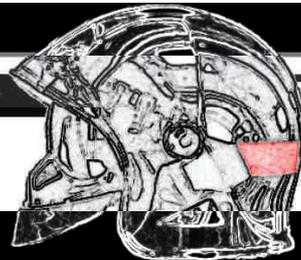
Quatre jeunes filles se sont portées candidates pour le « chantier-jeunes » :
Hortense CHRÉTIEN, Clémentine MOEGLÉN, Charlène NOEL, Marine SCHWINT.

Elles ont passé leur première journée à repeindre le carré militaire au cimetière communal.

Encadré par les employés communaux de Ban-de-Laveline, ce chantier était organisé par la Communauté de Communes du Val de Galilée sous l'œil bienveillant de Cécile THOMAS-LAURENT.

Le Souvenir Français adresse ses remerciements aux jeunes filles qui ont réalisé ce beau travail d'entretien.





Nos meilleurs vœux !

Voilà que se termine 2013. A cette occasion, le président de l'Amicale des 4 communes ainsi que tous ses membres, actifs, retraités, et leurs familles, vous présentent leurs vœux chaleureux pour la nouvelle année 2014 ▪

Nous vous remercions chaleureusement de votre participation et de votre accueil, toujours aussi convivial, lors de nos passages pour vous présenter notre traditionnel calendrier ▪

Vos retours positifs sur nos manifestations nous encouragent à vous proposer des rencontres toujours plus nombreuses ▪

Un grand merci également à vous tous, qui venez assister aux cérémonies patriotiques, à nos côtés et à ceux des élus locaux ▪

Nous vous donnons rendez-vous en 2014 sur les différents événements que nous organiserons ▪

Nouvelles recrues

Le Centre de Première Intervention a le plaisir de vous informer de l'intégration de 5 nouvelles recrues, dont 3 issues des jeunes sapeurs-pompiers. Nous leur souhaitons une longue et belle carrière sur le secteur de BAN-DE -LAVELINE ▪



De gauche à droite :
Michael FAHY de LA-CROIX-AUX-MINES
et Boris FLEURENTDIDIER de GEMAINGOUTTE



De gauche à droite : Antoine MALAQUIN, Jordan HILLER et Ludivine DA COSTA. Ils intègrent le centre après 3 ans au sein des jeunes sapeurs-pompiers

Secourisme

Petit rappel : l'Amicale organise des formations de secourisme pour les personnes intéressées. Nous contacter si vous souhaitez plus d'informations ▪

Grades et médailles

Dimanche 1er Décembre s'est déroulée la traditionnelle messe de la Sainte Barbe. Cette cérémonie a été suivie d'une remise de médailles et grades à nos sapeurs-pompiers les plus méritants. L'Amicale des 4 communes ainsi que tous ses membres adressent leurs plus vives félicitations aux personnels nouvellement promus ▪



Philippe BIER, chef de centre, est promu au grade de Lieutenant. Mélanie VAUCOURT, Benjamin SAYER et Fabrice VAUCOURT sont quant à eux promus au grade de Caporal. Enfin Bruno BANDESAPT reçoit une médaille pour ses 25 ans d'engagement au sein des sapeurs-pompiers

Stages DAE (défibrillateur)

Autre rappel, l'Amicale s'occupe également de l'organisation de stages DAE dans les différentes communes. Dommage qu'il n'y ait pas plus de personnes inscrites, car l'utilisation d'un DAE permet de sauver des vies

CALENDRIER des FETES 2014

*En 2014, les FEUX d'ARTIFICE du 13 juillet au soir
seront tirés à BAN DE LAVELINE...*



MOIS	JOUR	DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
JANVIER	Jeudi	16-janv	Assemblée Générale	Avelines Loisirs	Salle Aquilina
	Samedi	25-janv	Assemblée Générale	Pêche	Salle des Fêtes BdL
	Dimanche	26-janv	Assemblée Générale	AFN	Salle des Fêtes BdL
FÉVRIER	Dimanche	09-févr	Repas dansant	ASCB Détente et Loisirs	La Croix aux Mines
	Dimanche	23-févr	Assemblée Générale	Amicale Pompiers	La Croix aux Mines
MARS	Dimanche	02/03/2014	Tarot	Club de Tarot BdL	Salle des Fêtes BdL
	Dimanche	23-mars	Elections municipales	Municipalité	Salle des Fêtes BdL
	Vendredi	28-mars	Théâtre Adultes	ASCB Théâtre	Salle des Fêtes BdL
	Samedi	29-mars	<i>Théâtre Enfants</i>		
	Dimanche	30-mars	Elections municipales	Municipalité	Salle des Fêtes BdL
AVRIL	Vendredi	04-avr	<i>Théâtre Enfants</i>	ASCB Théâtre	Salle des Fêtes BdL
	Samedi	05-avr	Théâtre Adultes		
	Dimanche	06-avr	Théâtre Adultes		
	Vendredi	11-avr	Théâtre Adultes		
	Samedi	12-avr	Théâtre Adultes		
	Samedi	12-avr	Confection chocolats	ASCB Gym	Salle Aquilina
	Dimanche	13-avr	<i>Théâtre Enfants</i>		
	Dimanche	13-avr	3 Heures VTT	ASCB Gali'Vélo	Sorémont
	V/S/D	25/26/27-avr	Exposition guerre 1914-1918	ASCB Biblio/Histoire Locale	Salle des Fêtes BdL



MAI	V/S/D	2/3/4-mai	Bourse vêtements été/jouets	AIBLL	Salle des Fêtes BdL
	Jeudi	08-mai	Manifestations patriotiques	Municipalité	Monuments
	Dimanche	11-mai	Rallye Quad et repas	ASCB Bûre	Circuit et S.d.F. BdL
	Samedi	17-mai	Concert Grogards	ASCB	Eglise Ban-de-Laveline
	Dimanche	25-mai	Elections européennes	Municipalité	Salle des Fêtes BdL
	Samedi	31-mai	Concert de printemps	Harmonie Municipale	Salle des Fêtes BdL
					
JUIN					
	Vendredi	20-juin	Fête de la Musique	Harmonie Municipale	Salle des Fêtes BdL
	Samedi	21-juin	Kermesse	Le Ban'c des écoles	Groupe Scolaire
	S/D	28/29-juin	Exposition	ASCB Ban des Arts	Ancienne école Verpellière
JUILLET	Dimanche	13-juil	Retraite aux flambeaux	Municipalités	Ban-de-Laveline
			Feux d'artifices	Municipalités	Ban-de-Laveline
			Sauterie	Amicale Pompiers	Ban-de-Laveline
	Lundi	14-juil	Marché aux Puces	ASCB Détente et Loisirs	Rues du village
					
AOÛT					
	S/D/L	16-17-18 août	Fête patronale	Forains	
	D/Lundi	17/18-août	Apéritif concert	Harmonie Municipale	Salle des Fêtes BdL
SEPTEMBRE	V/S/D	5/6/7-sept	Bourse vêtements hiver/jouets	AIBLL	Salle des Fêtes BdL
	Dimanche	28-sept	Loto	ASCB Bûre	Salle des Fêtes BdL
OCTOBRE	Vendredi	10-oct	Calendrier Fêtes	Municipalité	Ban-de-Laveline
	Dimanche	12-oct	Puces	AIBLL	Salle des Fêtes BdL
	Dimanche	19-oct	Repas CCAS	Municipalité	Salle des Fêtes BdL
					
NOVEMBRE	Mardi	11-nov	Cérémonies patriotiques	Municipalité	Monument aux Morts
DÉCEMBRE	Vendredi	05-déc	St Nicolas	ASCB Bûre	Place colonel Denis/Groupe Scolaire



Regard sur notre passé

2014 est le centenaire du début de la Grande Guerre.

A cette occasion, le groupe d'Histoire Locale de l'ASCB organise une exposition les 25, 26 et 27 avril 2014. Vous y découvrirez photos, documents et objets concernant notre secteur et les communes environnantes.

Voici l'historique de la Remise de la Croix de Guerre à notre commune et de l'Inauguration du Monument aux Morts rue du 8 Mai.



Remise de la Croix de Guerre à la commune de Ban-de-Laveline et inauguration du Monument aux Morts le 1er juillet 1923

Extrait du procès-verbal du conseil municipal du 1er juillet 1923 :

Le 1er juillet 1923 à 11h30, en présence des autorités principales du Département, de messieurs les Députés et Sénateurs des Vosges et d'un grand nombre de notabilités venues de tous les coins du Canton et des Cantons environnants, le Conseil Municipal au complet, entouré de toute la population conviée pour la circonstance, s'est réuni sur la place principale de la localité à l'occasion de la remise de la Croix de Guerre à la commune de Ban-de-Laveline, récompense bien méritée de ses 17 jours d'occupation (du 26 août au 11 septembre 1914), des assauts terribles qu'elle a eu à subir pendant toute la guerre, de la perte irréparable qu'elle a faite en la personne de ses héros qui ont fait le plus noble sacrifice en tombant héroïquement sur les divers champs de bataille après avoir, dans des luttes farouches, déployé une somme d'énergie, d'opiniâtreté, d'abnégation qui n'a pu être dépassée et en même temps de l'inauguration par M. Reibel Ministre des Régions libérées, d'un monument érigé en vue de perpétuer à jamais la mémoire des soldats de Ban-de-Laveline, morts pour la France.

Monsieur René FONCK Député des Vosges, aviateur français né à Saulcy sur Meurthe (Vosges) 1894-1953, As français de la 1ère guerre mondiale était présent.

Le Ministre de la Guerre certifie que la Commune de Ban-de-Laveline (Vosges) a obtenu la Croix de Guerre pour citation à l'ordre de l'Armée (Journal Officiel du 27-10-1921) au cours de la campagne 1914-1918 contre l'Allemagne et ses Alliés.

Inauguration du Monument aux Morts

Extrait d'un article de l'Est Républicain du 2 juillet 1923 :

Ban-de-Laveline a grandement fait les choses, les rues sont superbement pavées et un arc de triomphe du plus joli effet a été élevé à l'entrée de la cité, près de la statue de Jeanne-d'Arc, où une gerbe de fleurs est déposée.

Le cortège traverse les rues aux sons entraînants de la fanfare, pour se rendre au pied du monument en granit, qui est un chef-d'œuvre.

Le Maire Eugène Grandjean, salue le représentant du gouvernement de la République : il lui rappelle que la région ne lui est pas inconnue, puisqu'au moment critique des combats du Col des Journaux, il se trouvait parmi les combattants. Il remercie son conseil municipal et ceux qui lui ont apporté leur aide pour l'érection du monument et l'organisation de la fête d'aujourd'hui : il remercie l'artiste M. Zimmermann, qui a exécuté le monument aux lignes sobres et parfaites, puis il rend hommage à nos grands morts, aux mutilés et aux anciens combattants, dont il associe les noms à ceux qui sont gravés sur le monument.



M. Leroy, délégué du Souvenir Français de Sainte-Marie-aux-Mines, rappelle les souvenirs qui rattachent l'Alsace à la Patrie : ils savent, eux Alsaciens, jusqu'où la haine allemande peut aller et croit qu'il faut employer les moyens forts pour les contraindre.

M. Humbert, président de l'U.N.C., rappelle le courage indomptable et les vertus magnifiques de ceux que nous glorifions aujourd'hui et demande qu'au souvenir de leur souffrance, l'union des cœurs se fasse au pied du monument.

Comme conseiller général du canton et au nom de ses collègues parlementaires, M. Verlot, député, veut ajouter quelques mots pour remercier les organisateurs de leur avoir donné l'occasion de s'associer à eux pour apporter aux **86 enfants de la commune morts pour la France**, leur hommage respectueux et reconnaissant. Il remercie M. Reibel d'avoir bien voulu donner aux communes vosgiennes ce témoignage de sympathie, puis il tire de l'exemple du passé une leçon d'union et de concorde, leçon qu'il n'a cessé de prêcher depuis l'armistice pour défendre les intérêts sacrés de la France et de la République en face de l'Allemagne, tant qu'elle ne sera pas libérée envers nous.

M. Reibel, Ministre des régions libérées, dépose au pied du monument l'hommage du gouvernement de la république et salue avec émotion les crêtes qui nous entourent, crêtes dont les noms sont fameux, où sont tombés tant d'enfants du pays. Il s'associe aux paroles de son collègue M. Vernot, dans son désir d'union de tous en face de l'Allemagne qui ne veut pas s'avouer vaincue. Après s'être incliné devant les familles des morts, devant les orphelins, il demande pour continuer la pensée de nos morts, de faire le serment d'écarter de nos âmes ce qui pourrait diviser, afin de faire une France plus forte.

Puis après avoir donné lecture des citations, le ministre remet les Croix de Guerre aux maires des communes de Ban-de-Laveline, Coinches et Gemaingoutte.

Le poids de rien...

- « *Dis-moi, combien pèse un flocon de neige ?* »
demanda la mésange charbonnière à la colombe,
- « *Rien d'autre que rien* »
fut la réponse.

Alors la mésange raconta à la colombe cette histoire :
« *J'étais sur la branche d'un sapin quand il se mit à neiger.
Pas une tempête, non, juste comme un rêve, doucement, sans violence.* »



*Comme je n'avais rien de mieux à faire, je commençai à compter les flocons qui tombaient sur la branche où je me tenais.
Il en tomba 3.751.952.
Lorsque le 3.751.953^{ème} tomba sur la branche - rien d'autre que rien, comme tu l'as dit -, celle-ci cassa ! »*

Sur ce, la mésange s'envola.

La colombe, une autorité en matière de paix depuis l'époque d'un certain Noé, réfléchit un instant et se dit :

*« Peut-être ne manque-t'il qu'une personne
pour que tout bascule
et que le monde vive en paix ?.. »*

